

Projet Educatif de Territoire 2019-2022 AVEC plan mercredi OUI

NOMS DES COMMUNES CONCERNEES

La Sure en Chartreuse

COORDONNES DE LA PERSONNE A CONTACTER

**Sophie Leleu, conseillère déléguée aux affaires
scolaires et périscolaires.**

Contexte

Merci d'indiquer si la mise en œuvre du PEDT est déléguée à une ou plusieurs associations (noms)

I- Historique

Un Projet Educatif de Territoire (PEdT) avait été mis en place dès 2013 pour répondre à la demande institutionnelle de mise en place de Temps d'Activités Périscolaire (TAP) par la commune de Pommiers la Placette. Celui-ci a été renouvelé en 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Pommiers la Placette a fusionné avec celle de Saint Julien de Ratz pour donner naissance à la commune de La Sure en Chartreuse.

La nouvelle commune a souhaité revenir à la semaine de 4 jours après échanges avec toutes les personnes concernées. La fin du 2^e PEdT était le bon moment pour ce changement. La demande a été acceptée et la commune travaille maintenant à la mise en place d'un plan mercredi pour accompagner les familles qui ont besoin que leurs enfants soient pris en charge.

La nouvelle commune de La Sure en Chartreuse compte 1048 habitants. 49 familles ont leurs enfants dans l'école de la commune pour un total de 75 enfants en 2018-2019, nombre qui devrait être relativement stable dans les années à venir. Les enfants sont répartis sur 3 classes, une maternelle et deux élémentaires. C'est une école dans un beau cadre de moyenne montagne, au calme.

Valeurs

Les valeurs restent les mêmes qu'auparavant, elles sont éducatives et citoyennes, elles sont partagées par l'ensemble des acteurs éducatifs :

Convivialité, esprit d'équipe, entraide et solidarité, ouverture d'esprit, lien inter-générationnel, implication citoyenne, épanouissement, émancipation, protection de l'environnement.

II- Partenaires

Ce PEdT s'articule surtout autour de l'école, de l'accueil périscolaire et du centre d'accueil loisirs nouvellement créé (vacances de février 2019).

Mais le Parc de Chartreuse et le Pays Voironnais sont des partenaires privilégiés de par leur proximité et leur richesse. Le Parc offre la possibilité d'accompagner des projets pédagogiques (les 3 classes de l'école ont déjà chacune un projet cette année).

Les deux grands événements du Pays Voironnais que sont Livres à Vous et Jazz Festival ont permis de pérenniser des activités annuelles. Les liens se renforcent entre la commune et l'action culturelle du Pays Voironnais.

La bibliothèque de la commune est bien utilisée par les enfants et les plus grands. Son activité s'est intensifiée avec la création du réseau de lecture publique par le Pays Voironnais.

D'autres clubs ou associations participent :

- ✓ Le club Entr'aide Amitié permet un lien avec les plus âgés de la commune : la galette en janvier est déjà un temps de partage avec les enfants. D'autres activités sont envisagées pour le plan mercredi.
- ✓ Avec les tout petits de la crèche, des moments d'intégration sont en place pour ceux qui vont entrer en maternelle à la rentrée suivante.
- ✓ Le Sou des écoles (Sou-les-Pommiers) permet déjà l'organisation d'une fête de Noël avec une grande implication des parents, la kermesse de fin d'année, un après-midi jeux avec la Maison des Jeux de Grenoble, une vente annuelle de Beaufort d'Alpage.....
- ✓ Le comité des fêtes de la commune intervient aussi à Noël, organise une soirée Halloween, la chasse aux œufs de Pâques.....

III- Axes du projet d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

C'est l'axe 2, parcours éducatifs, artistique et culturel, citoyen, éducatif de santé qui va essentiellement servir de point d'appui aux activités proposées.

Nous n'avons pas d'enfants à besoins particuliers donc l'axe 3 ne sera pas utilisé.

L'axe 4 concernant la vie scolaire, la relation avec les familles, la communication, les partenariats servira également.

Chaque année, les 3 classes de l'école travaillent autour d'un même thème. Celui-ci sera d'une aide précieuse pour créer des liens.

Le tableau de synthèse du projet d'école est joint à ce dossier.

V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels (projet éducatif local, contrat local d'accompagnement à la scolarité, contrat enfance jeunesse, contrat d'éducation artistique et culturelle, contrat de ville,...)

Nous n'avons rien pour le moment mais nous envisageons un partenariat et/ou un CEJ avec le pays voironnais pour l'EAC. En cours EAC DRAC CAPV

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire et écoles concernées :

Seules sont concernées la commune de La Sure en Chartreuse et son école. L'école comporte 3 classes, une maternelle de 30 enfants, une classe de CP, CE1 et quelques CE2 et une classe de CM1, CM2 et les autres CE2.

II. Public concerné :

Le public est principalement celui de l'école mais aussi les autres enfants de la commune scolarisés dans d'autres écoles (St Joseph de Rivière, Voreppe, Coublevie), c'est-à-dire 9 à St Joseph de Rivière, 4 à Voreppe et 3 à Coublevie.

III. Temps concernés dans la semaine

La garderie du matin, la pause méridienne, la garderie du soir, et le mercredi matin sont concernés.

En extra-scolaire, un centre d'accueil loisirs a été ouvert cette année depuis les vacances de février pour une semaine. Il a également fonctionné une semaine aux Vacances de printemps et la possibilité de 1, 2 ou 3 semaines est proposée en juillet.

Objectifs éducatifs du PEDT 2019-2022

Là encore nous gardons les objectifs des deux PEdT précédent, en favorisant le travail sur la réunion des deux villages historiques de Pommiers la Placette et St Julien de Ratz pour former l'identité de la nouvelle commune de La Sure en Chartreuse :

- Favoriser le dynamisme et la convivialité de la nouvelle commune en promouvant l'esprit d'équipe, l'entraide, l'ouverture d'esprit et le lien intergénérationnel.
- Favoriser l'implication citoyenne en développant l'engagement, la responsabilité et le respect des règles.
- Maintenir les règles du vivre ensemble et d'utilisation des espaces communs ainsi que les conditions de leur respect.
- Accompagner l'épanouissement personnel et l'autonomie des enfants et des jeunes.
- Encourager la protection de l'environnement au travers de la découverte du milieu naturel et des enjeux du développement durable.
- Encourager la découverte du patrimoine des 2 villages et la compréhension des contraintes de la vie en montagne et de la nécessaire solidarité qu'elles impliquent.
- Développer le sens des responsabilités et de l'investissement personnel au service d'un projet collectif qui engage les jeunes.
- Permettre aux enfants de développer leur créativité par des activités manuelles, sportives et constructives donnant ainsi un accès progressif à l'autonomie.
- Promouvoir les actions de prévention.

Planning

Planning				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h20 Accueil et garderie	7h15-8h20 Accueil garderie	7h15-12h30 Accueil, garderie et activités périscolaires	7h15-8h20 Accueil garderie	7h15-8h20 Accueil et garderie
8h20-11h30 Temps scolaire	8h20-11h30 Temps scolaire		8h20-11h30 Temps scolaire	8h20-11h30 Temps scolaire
11h30-13h30 Pause méridienne	11h30-13h30 Pause méridienne		11h30-13h30 Pause méridienne	11h30-13h30 Pause méridienne
13h30-16h30 Temps scolaire	13h30-16h30 Temps scolaire		13h30-16h30 Temps scolaire	13h30-16h30 Temps scolaire
16h30-18h15 Garderie avec activités périscolaires	16h30-18h15 Garderie avec activités périscolaires		16h30-18h15 Garderie avec activités périscolaires	16h30-18h15 Garderie avec activités périscolaires

Les choix éducatifs

La garderie du matin concerne actuellement 11 enfants qui arrivent progressivement. Ils sont accueillis dans une belle salle spécifique riche en matériel de toute sorte (livres, jeux, matériel de peinture, dessin, travaux manuels). Le petit nombre permet un accueil personnalisé, ils se réveillent tranquillement et choisissent ce qu'ils ont envie de faire ou de ne pas faire.

La pause méridienne commence par de la détente dans la cour (ou la salle de garderie lorsque le temps ne le permet pas) et ils se rendent rapidement dans la Maison du Temps Libre située juste en dessous de l'école où ils prennent leur repas. Ils sont en moyenne une quarantaine avec 3 personnes pour s'occuper d'eux et il n'est pas nécessaire de les presser. Ils sont servis à table par les encadrants qui peuvent être aidés par des plus grands. Tous participent au rangement en fonction de leurs capacités. Il y a entr'aide petits/plus grands. Un bon moment pour développer la vie en commun, le partage des tâches et le respect des autres.

Retour ensuite à l'école pour un nouveau temps de détente dans la cour ou la salle de garderie en fonction du temps. Les petits de maternelle qui font la sieste y sont rapidement emmenés.

A 16h30, nouvel espace de détente dans la cour ou salle de garderie. Pour ceux qui restent à la garderie un goûter leur est offert (fruits, pain, chocolat...).

En garderie du soir, en moyenne 14 enfants, des activités, surtout manuelles, sont proposées mais ils peuvent s'isoler dans le coin lecture, ils peuvent prendre un jeu de société et jouer à deux ou plusieurs. Le nombre restreint d'enfants et le fait que les animatrices les connaissent bien permet une réelle individualisation de leurs occupations, un bon suivi et les petits de 3-4 ans ont leur dose de câlins s'ils sont demandeurs ! Là encore, entr'aide, accompagnement grand/petit se fait naturellement car c'est déjà pratiqué pendant le temps scolaire. Il n'y a pas rupture des règles de vie entre les temps scolaires et périscolaires. Un souci de plus grand lien et d'harmonisation entre les projets de l'école et les activités proposées sera mis en place.

Les intervenants

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant
Garderie	Rolande Houdard,	Directrice ACM
Pause méridienne	Anna Bucci	Salariée en CDD
Mercredi matin	Julie Rosalia	Animatrice salariée en CDD
Accueil loisirs vacances	Rolande Houdard, Julie Rosalia	
	Sophie Leleu	Elue bénévole

Les 3 personnes salariées se répartissent les activités et sont souvent ensemble par deux ou trois en fonction des besoins. Il peut être fait appel à des intervenants de l'UFOLEP ou de Profession Sport 38 pour le mercredi matin comme cela a été fait pour les TAP. Des bénévoles de la commune peuvent également intervenir ponctuellement pour des ateliers jardin, couture, macramé, cuisine...

Les modalités d'inscription

Le logiciel Complice a été mis en place à la rentrée 2018. Il permet l'inscription autonome des parents en ligne à la garderie, la cantine, les activités périscolaires ainsi

qu'un mode de paiement en ligne également : les parents approvisionnent régulièrement leur compte qui est débité au fur et à mesure des activités.

Les inscriptions à la cantine et à la garderie se font au plus tard le vendredi matin 9h pour la semaine suivante. Pour les mercredis matin, elles se feront par période de vacances à vacances. Le tarif du mercredi n'est pas encore fixé, le nombre d'enfants concernés n'est pas définitif à ce jour mais sera, au début tout du moins, entre 12 et 15 maximum. Les 3 tranches du quotient familial seront respectées.

Cantine : le tarif est fixé par jour

Garderie : Le tarif actuel est fixé par tranche de 30 minutes. Toute tranche commencée est due.

	Cantine Garderie plus repas	Repas Cantine Seul	Garderie Cantine Seule	Garderie Matin/soir par 1/2h
QF<1000	5.50€	3.06€	2.44€	0.50€
1000<=QF<2500	6.13€	3.06€	3.07€	0.60€
QF >= 2500	6.65 €	3.06€	3.59€	0.65€

Eléments Bilan/Evaluation du projet

Suivi du Projet éducatif de territoire

Etant donnés la nouvelle configuration de la commune ainsi que le changement de nombreux élus, il n'a pas été fait de réelle évaluation. Mais un nouveau COPIL s'est formé pour ce nouveau PEdT qui se veut tout de même dans la continuité et s'appuie sur les valeurs du précédent. Le PEdT 2016-2019 a été porté à la connaissance de tout le Copil.

Le COPIL (comité de pilotage) :

Sophie Leleu, conseillère déléguée aux affaires scolaires
Stéphane Bugnon, élu, membre de la commission scolaire
Pierre-Luc Martinez, directeur de l'école
Hélène Martin ou Nathalie Rochette enseignantes (en alternance)
Laurence Genève, parent
Anne Cauwel, parent
Rolande Houdard, directrice ACM
Julie Rosalia, animatrice

Une réunion annuelle au plus tard fin mai permettra un bilan de l'année pour éventuellement prévoir des évolutions. Des réunions spontanées sont toujours possibles si le besoin s'en fait sentir pour des régulations. Un travail spécifique sera mis en œuvre pour définir les critères d'évaluation de ce PEdT.

Modalités d'information des parents

Les parents seront informés de l'existence d'un nouveau PEdT par un courrier du maire, électronique et postal. L'information sera également dans le prochain journal de la commune et le PEdT sera lisible sur le site internet de la commune.

Les signataires du projet